



Association Intercommunale
du Vallon de la Baumine

Conseil intercommunal de l'association intercommunale du Vallon de la Baumine

Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil intercommunal du 26 mai 2021

Le Conseil intercommunal de l'AIVB,

- Approuve le préavis n° 01/2021 portant sur le remplacement de la conduite à la Rue du Clos à Baulmes – Travaux en synergie avec la Commune de Baulmes dans leur projet de réfection de la rue – Demande de crédit.
Vote : le préavis est accepté à l'unanimité.
- Approuve le préavis n° 03/2021 portant sur le rachat des actions Sagenord en possession de la Commune de Champvent – Demande de crédit.
Vote : le préavis est accepté : 7 oui, 1 non et 3 abstentions.
- Adopte l'article 1 du préavis n° 04/2021 portant sur les comptes de l'exercice 2020 avec un excédent de produits de CHF 134'944.76.
Vote : le préavis est adopté tel quel à l'unanimité.
- Adopte l'article 2 du préavis n° 04/2021 portant sur les comptes de l'exercice 2020 en donnant décharge au comité de direction, à la boursière et à la commission de gestion.
Vote : le préavis est adopté tel quel à l'unanimité.

Ainsi délibéré en séance du 26 mai 2021.

Le Bureau du Conseil Intercommunal

Le Président

Gaëtan Wagnières



La Secrétaire

Florence Clément

Les décisions adoptées par le Conseil intercommunal sont soumises au référendum selon les articles 112 et suivants de la LEDP. La demande de référendum doit être annoncée par écrit au préfet du district dans lequel l'association a son siège dans les 10 jours qui suivent la publication dans la Feuille des Avis Officiels.